

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois janvier à 18 heures 45, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LITTY Pierre, Maire.

Etaient présents : Pierre LITTY, Philippe FERRET, René BALITOUT, Fabien HENON, Éric MAÏK, Jean-Pierre DUMOULARD

Représentée par pouvoir : Ludivine PREVOST pouvoir à Pierre LITTY

Absents : Laurent DERUELLE, Nathalie NONIN

Ordre du jour :

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la réunion du 7 novembre 2017
- Délibération n°01/18 concernant le financement des centres de loisirs et camps organisés par le Centre Social Rural
- Délibération n° 02/18 pour le renouvellement du contrat de M. PIAT agent technique territorial
- Délibération n° 03/18 pour subvention exceptionnelle à l'ASCLB
- Délibération n° 04/18 pour réfection de la toiture de l'église
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

- Délibération n° 05/18 acceptant le règlement de l'assurance

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

Nomination d'un secrétaire de séance

M. DUMOULARD Jean-Pierre a été élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la précédente réunion

Le compte rendu de la réunion du 7 novembre 2017 a été adopté à l'unanimité.

Délibération n°01/18 concernant le financement des centres de loisirs et camps organisés par le Centre Social Rural

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Centre Social Rural organise au sein de différentes communes, des centres de loisirs et camps pour adolescents et sollicite le Conseil Municipal pour une participation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition du Centre Social Rural, pour le centre de loisirs de Monchy-Humières (petites vacances et été) ainsi que les séjours adolescents en camps, au tarif de 5.50 € par demi-journée et 11 € par journée complète (ou journée de camp) et par enfant, en fonction de leurs présences réelles au centre de loisirs ou en camp.

Toute délégation est donnée à Monsieur le Maire pour signer les documents administratifs correspondants.

Délibération n° 02/18 pour le renouvellement du contrat de M. PIAT agent technique territorial

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler le contrat à durée déterminée de l'adjoint technique territorial qui se termine le 30 mars 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour renouveler le contrat en CDD de l'adjoint technique territorial pour une durée de un an et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération n° 03/18 pour subvention exceptionnelle à l'ASCLB

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 161.54 € à l'ASCLB, qui s'est chargée d'organiser le Noël 2017 des enfants de la commune (cartes cadeaux, friandises, boissons, décorations...).

Le Conseil Municipal décide, par ailleurs, de fixer à 10 ans (et non plus 12 ans) l'âge maximum pour participer, à l'avenir, au goûter de Noël.

Délibération n° 04/18 pour réfection de la toiture de l'église

Monsieur le Maire explique que la tempête du 11 décembre 2017 a partiellement endommagé la toiture de l'église, nécessitant une réparation d'urgence.

Cependant, un examen de la toiture a mis en évidence la vétusté entraînant la dégradation complète des ardoises, des crochets les retenant, des gouttières, des voliges,... Ce mauvais état laisse présager de nouveaux dommages lors d'épisodes fortement venteux mettant en danger la sécurité aux abords de l'église.

En conséquence, il apparaît nécessaire d'envisager la réfection totale du toit de l'église.

A cette fin, Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à consulter des entreprises compétentes pour évaluer le montant des travaux et envisager, le cas échéant, le lancement d'une procédure adaptée.

Délibération n° 05/18 acceptant le règlement de l'assurance

Suite à la réparation de la toiture de l'église endommagée par la tempête du 11 décembre 2017, la compagnie Groupama a donné son accord à la commune pour le remboursement des travaux engagés déduction faite de la franchise.

Afin d'en permettre l'encaissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour la transmission, à la Trésorerie, du chèque de remboursement.

Questions diverses

. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la reconduction par la région Hauts de France de l'opération « Hauts de France propres ». Les membres du Conseil retiennent la date du samedi 17 mars 2018 pour renouveler, avec la collaboration de l'AAPPMA, l'action de nettoyage de la commune et des abords des étangs, faite en 2017.

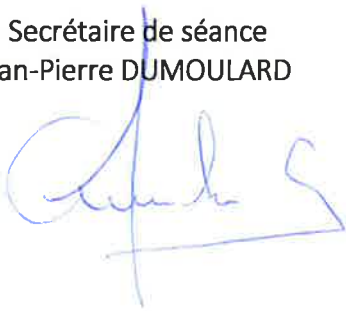
. Éric MAÏK se porte volontaire pour porter en déchetterie les sapins de Noël.

Une réflexion s'engage sur l'intérêt de maintenir ce type de décorations pour les années à venir (manque d'enthousiasme des habitants, défection de volontaires pour les décorations, problèmes inhérents aux intempéries...). Monsieur le Maire évoque la possibilité d'une décoration lumineuse sur la façade de la Mairie et une réflexion sera menée au cours de l'année sur l'opportunité de maintenir le nombre actuel de sapins à décorer et le type de décorations à mettre ne place.

. Monsieur le Maire fait part de la décision du Centre Social Rural de Ressons-sur-Matz de créer une commission village en y associant éventuellement la commune de Braisnes-sur-Aronde. Un affichage communal des flyers sera réalisé (Mairie et Revennes).

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 45.

Le Secrétaire de séance
Jean-Pierre DUMOULARD



Le Maire
Pierre LITTY

